Niger : Réduction de 20% des frais de scolarité applicables dans les Établissements et Institutions de formation privés

Niamey, 12 août, le Président de la République, chef de l'Etat, le Général d'armée Abdourahamane Tiani, a, dans un communiqué publié le 18 juillet dernier, signé un décret portant réduction de 20% les frais de scolarité applicables dans les établissements et institutions de formation privés au Niger.

‘’Il est institué une réduction de 20% sur les frais annuels de scolarité appliqués durant l'année scolaire 2024-2025 dans tous les établissements d'enseignement et les Institutions de formation privés du Niger ‘’ rapporte le communiqué qui précise que ’’cette réduction ne peut avoir pour effet de ramener ces frais à un montant inférieur à cinquante mille (50 000) francs CFA’’.

Cependant, selon cette même source, les ‘’organismes de secours, de bienfaisances ou d'aides à l'éducation et /ou à la Formation professionnelle peuvent appliquer des tarifs inférieurs au seuil de cinquante mille (50 000) francs CFA ‘’.

‘’Le non-respect des dispositions du présent décret entraîne

la fermeture de l’établissement d’enseignement ou de l’institution de formation concerné ‘’ avertit le décret du Président de la République.

Le présent décret ‘’s’applique à compter de la rentrée scolaire 2025-2026. Il fera l’objet d’évaluation après une (1) année de mise en œuvre ‘’ souligne le communiqué.

Ainsi, tous les acteurs de l’enseignement, de la formation professionnelle et technique sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à veiller à l’application du présent décret.

Source

- 

  Drapeau du Niger

Vietnam : La gratuité des frais de scolarité : un pas en avant important pour une grande politique

Les délégués de l'Assemblée nationale du Vietnam adoptent une politique de gratuité des frais de scolarité. Cette politique représente une avancée majeure en matière d'équité éducative, créant des opportunités d'apprentissage égales pour tous les enfants à l'échelle nationale.

S'exprimant lors de la séance de discussion en groupe le 22 mai 2025 sur le projet de résolution de l'Assemblée nationale relatif à l'exemption et au soutien des frais de scolarité pour les enfants d'âge préscolaire, les élèves de l'enseignement général et ceux qui étudient les programmes d'enseignement général, l'un des délégué, Bui Hoai Son (délégation de Hanoi) a affirmé : « C'est une grande politique, profondément humaine et démontre clairement la nature supérieure de notre régime. » Cette politique constitue une étape importante vers un accès équitable et complet à l'éducation pour tous.

Lire la suite

L’abus de Google à l’École peut nuire gravement à notre société…

L’éducation est un terrain de jeu mondial fructueux pour les grands groupes du numérique nommés les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) et d’autres en quête de nouveaux marchés à conquérir. Cette transformation des systèmes éducatifs touche tous les pays du monde.Face a ce phénomène, la fonction de l’État devrait être de réguler les services éducatifs, de s’assurer que ces nouveaux supports et usages numériques bénéficient à l’intérêt public, aux services des élèves des professeur.e.s et des acteurs socio-éducatifs. Ce faisant, les usages du numérique devraient s’inscrire dans une politique publique en tant que bien commun.

L’exemple de ce qui se passe actuellement en France illustre tristement cette dérive mondiale et est de nature à sonner une nouvelle fois l’alarme ! Le ministère de l’éducation nationale français propose cette semaine de donner accès aux données numériques des élèves et des enseignant.e.s aux GAFAM.

Ainsi, il deviendrait le partenaire de ces groupes et ouvre les portes à l’introduction des GAFAM dans l’institution scolaire. Mathieu JEANDRON, Directeur du Numérique pour l’Éducation au ministère autorise à travers une lettre adressée aux Délégués Académiques du Numérique (DAN) la connexion des annuaires de l’institution avec les services Google !1

Comme indiqué dans l’article du Café Pédagogique, «L’enjeu, ce sont les données des élèves. Les entreprises auront accès aux

annuaires des établissements et aux informations nominatives sur les élèves et les enseignants. Elles pourront suivre les déplacements et redoublements des uns et des autres, voir ce que le professeur X utilise comme ressource ou ce que fait l'élève Y. Ces données seront une manne pour le ciblage publicitaire ou pour revendre des informations à des partenaires». L'objectif sous-jacent est de développer des «pédagogies » inscrites dans une volonté de profit, de produire de futurs consommateurs de produits. Cette tendance est déjà hélas largement à l'œuvre dans de nombreux pays du monde. Lire à ce sujet l'excellent article de Natasha Singer «How google took over the classroom» dans le New York Times.2

M. JEANDRON explique que tout ceci s'inscrit dans le cadre d'une charte de confiance décrite comme un «pacte de confiance portant sur l'engagement de la protection de la vie privée des élèves et des enseignants ». Cette charte est certes au travail mais n'existe pas pour le moment, la CNIL interpellait d'ailleurs il y a peu sur l'urgence « Il est temps de mettre un cadre à toutes ces offres économiques » insistant sur le fait que « ce document devait être un outil contraignant (circulaire ou autre), robuste. Sur ce point-là, nous n'avons aucun élément de réponse à ce stade. »34

Si ce courriel de M.JEANDRON devait devenir une circulaire, ce serait, après l'accord Microsoft5, une ouverture grave de l'éducation aux marchés et un abandon coupable de la protection que l'État doit à ses citoyens.6

Nous assistons actuellement, à l'échelle mondiale, à la substitution des financements publics (nationaux et internationaux) par des financements issus de partenariats confiés à des sociétés privées qui ont plus des objectifs de profit que des visées d'éducation de la population. La tentative globale d'inclure l'éducation dans la sphère des rapports marchands n'est pas nouvelle. Mais l'irruption du « numérique » a fait entrer ce processus dans une nouvelle ère. Elle ne vise plus seulement l'enseignement en tant qu'activité

de service mais massivement les ressources et contenus éducatifs en tant que « produits pédagogiques ». Ceci inclut des « modèles d'éducation » dont nous savons qu'ils ne sont pas neutres et plus dramatiquement encore la collecte et la privatisation de données précieuses à exploiter ! Selon les principes de l'appel des réseaux internationaux contre la marchandisation de l'éducation « L'État doit garantir que l'éducation ne soit pas instrumentalisée par les acteurs économiques et que soient appliqués les principes soutenant la démocratie tels que les principes de transparence, participation et responsabilité.

En analysant cette nouvelle orientation politique du ministère l'éducation nationale français sous le prisme de ces trois principes nous constatons que le processus marchand à l'œuvre est en contradiction avec l'idéal démocratique que nous défendons.

Transparence
L'ouverture au GAFAM contredit l'idéal de transparence de par le flou concernant l'utilisation des données des élèves et des enseignant.e.s par les groupes numériques. La récolte des données est une arme économique majeure. Cette récolte est stockée hors des frontières de collecte, posant la question majeure de la souveraineté des données. Les informations récoltées peuvent ensuite être vendues ou échangées dans une totale opacité pour les citoyen.ne.s. En laissant les GAFAM s'immiscer dans les pratiques des élèves dès le plus jeune âge, ces grands groupes ne les considèrant pas comme des apprenant.e.s mais de futur.e.s consommateurs.trices, l'Etat les rend vulnérables en ne jouant pas son rôle de régulateur.

Participation
Le numérique est et doit demeurer un support, un outil au service d'un projet pédagogique. Il ne faut pas confondre l'outil et la finalité de cet outil. Ce qui prime c'est la relation pédagogique, la construction du savoir par les élèves, la formation des enseignant.e.s, des acteurs.trices

socio-éducatif.ve.s mais aussi la relation que les élèves créent avec les outils numériques en dehors de l'asservissement.

Les usages numériques transforment profondément les pratiques pédagogiques. Or, nous devons nous réapproprier ces outils, ces données pour en faire un bien commun accessible à tous et toutes.

Responsabilité
L'introduction du numérique par les GAFAM dans l'institution scolaire met en péril la question de l'appropriation par les citoyens.ne.s. Le numérique est envisagé comme un espace réservé aux expert.e.s et le grand public ne se considère pas armé pour comprendre, analyser les enjeux actuels.
La responsabilité de l'État est d'offrir un cadre de régulation, de protéger les citoyen.nes, d'introduire une réflexion critique.

Dans ce contexte international, nous militons pour la prise en compte dans le débat public (national, européen et mondial) des sujets liés au numérique comme objets intégralement politiques, sociétaux et philosophiques. Nous soutenons que le rôle des États est d'encourager et garantir les services, les logiciels et les écosystèmes qui donnent aux individus une capacité de critique, de conserver et d'accroître leur souveraineté numérique individuelle. Il est urgent d'informer les citoyen.ne.s sur les dérives en cours, réintroduire une critique de la question numérique par la formation et de sensibiliser à l'usage des logiciels libres, des services en ligne loyaux, décentralisés, éthiques et solidaires.

1 -Voir article du Café Pédagogique, 16 mai 2016, François Jarraud.

2-Voir article de Natasha SINGER dans le New York Times
3-Pour la CNIL, "la France doit garder la souveraineté de ses données scolaires"
4-Communiqué du 22 mai de la CNIL

5-Voir le texte de l’accord Microsoft-Ministère de l’Éducation.
6-TV5 Monde : «Éducation nationale, les données scolaires bradées aux GAFAM ?
Contacts presse : CEMEA France : pascal.gascoin@cemea.asso.fr
FICEMEA : ficemea@cemea.asso.fr
Premiers signataires
ABULEDU-FR https://abuledu.org
ACCP (Espagne) http://www.acpp.com/
AFOUL https://aful.org/
APRIL http://www.april.org
asbl RTA http://www.rta.be/
Association Nationale Scientifique de Jeunes ”Découverte de la Nature” Algérie.
CAEB http://www.caeb-benin.com/
CASAD-Bénin
CEDEM http://lecedem.org/
CEMEA Belgique http://www.cemea.be
CEMEA Burkina Faso
CEMEA France http://www.cemea.asso.fr
CEMEA Russie
CEMEA Suisse : http://formation-cemea.ch/
CEMÉA Suisse du Tessin : http://cemea.ch/
Collectif des travailleur·se·s précaires de l’ESR : https://precairesesr.fr/
Education&Devenir http://educationetdevenir.fr/
EEDF http://www.eedf.fr
FCPE https://www.fcpe.asso.fr
FG PEP http://www.lespep.org/
FICEMEA http://www.ficemea.org
FRAMASOFT : https://framasoft.org
Guépier d’Afrique (RD Congo)
ICEM www.icem-pedagogie-freinet.org
JEVEV ONG http://ongjevev.wixsite.com/ong-jevev
Le Planning https://www.planning-familial.org/
Le Réseau Ivoirien pour la Promotion de l’Education Pour Tous (RIP- PT) http://www.ripept.org
PAPDA (Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif)
UNAFETPCI Union Nationale des Formateurs de l’Enseignement technique et Professionnel de Côte d’Ivoire

L’Université Centrale Européenne (UCE) remise en cause par le gouvernement hongrois

Déposés aujourd’hui au Parlement hongrois. Après un examen juridique approfondi, l’UCE a conclu que ces amendements empêcheraient l’université de poursuivre ses activités en tant qu’institution d’enseignement supérieur à Budapest, où l’UCE est établie depuis 25 ans. L’UCE est en complète conformité avec la législation hongroise. La législation proposée vise directement l’UCE et elle est donc discriminatoire et inacceptable. L’UCE demande au gouvernement de supprimer la législation et d’ouvrir le dialogue pour trouver une solution qui permette à l’UCE de poursuivre ses activités d’université libre, internationale et indépendante à Budapest.

Vidéo de la réaction de l’UCE à la proposition législative de la Hongrie – Conférence de presse

« Toute modification législative qui forcerait l’UCE à cesser ses activités à Budapest serait dommageable pour la vie universitaire hongroise et aurait un impact négatif sur les relations du gouvernement hongrois avec ses voisins, ses partenaires de l’UE et les États-Unis, » a déclaré Michael Ignatieff, président et recteur de l’UCE. « Je demande au gouvernement d’entamer des négociations avec nous pour trouver une manière satisfaisante qui permette à l’UCE de poursuivre ses activités à Budapest et de maintenir les libertés académiques indispensables à son fonctionnement. »

La déclaration commune du gouvernement hongrois et de l’état

de New York de 2004 a confirmé l'accord commun des parties, de soutenir l'objectif de l'UCE d'obtenir l'accréditation hongroise tout en conservant son statut d'université américaine accréditée. Suite à la déclaration commune de 2004, une loi spéciale, la loi LXI de 2004 sur la reconnaissance par l'État de Közép- európai Egyetem, a créé Közép- európai Egyetem (KEE) ; traduit littéralement, cela signifie « Université centrale européenne ». La KEE a été établie comme une entité hongroise ce qui a ensuite permis l'accréditation hongroise de 10 programmes de niveau maîtrise et doctorat à l'Université. L'UCE/KEE est un établissement d'enseignement supérieur avec un campus à Budapest. La double identité UCE/KEE permet à l'université de respecter les lois hongroises et américaines et de décerner des diplômes accrédités en Hongrie et aux États-Unis. Ceci est un modèle commun. L'UCE est l'une des nombreuses universités internationales américaines accréditées qui n'ont pas de programme académique aux États-Unis

De plus, les modifications nécessiteraient que l'UCE ouvre un campus supplémentaire dans l'état de New York. Forcer l'UCE à le faire n'aurait aucun avantage éducatif et entraînerait des coûts inutiles en ressources financières et humaines.

La section de l'amendement qui illustre le plus clairement la discrimination envers l'UCE est la disposition qui empêche les universités hongroises (dans ce cas, KEE) d'offrir des programmes ou de décerner des diplômes d'universités non européennes au nom de l'UCE. La législation en vigueur permet que des programmes universitaires et des diplômes de pays de l'OCDE (en ce compris les États-Unis) fonctionnent par l'intermédiaire d'entités communes hongroises, comme l'UCE/KEE le fait actuellement. La Hongrie est membre de l'OCDE depuis 1996 et, en tant que telle, elle ne doit pas faire de discrimination par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Un autre exemple de discrimination dans l'amendement proposé est l'élimination d'une dérogation de bonne foi qui permet à

l’heure actuelle au personnel enseignant de pays non-UE de travailler à l’entité KEE sans permis de travail. Le changement créerait des obstacles supplémentaires et inutiles à l’embauche et au recrutement. Étant donné que l’UCE a particulièrement recours à des professeurs de l’extérieur de l’UE, la nouvelle réglementation placerait l’université dans une position désavantageuse.

L’amendement proposé interdit également à l’entité américaine UCE de poursuivre son programme sous son nom actuel de « Université Centrale Européenne » à moins que « Közép- európai Egyetem » (KEE), l’entité hongroise, ne change de nom. Cela nécessiterait que les deux entités changent des noms qui ont été établis il y a un quart de siècle.

L’UCE a célébré son 25e anniversaire en 2016. Elle n’a pas d’autre désir que de rester à Budapest. Elle est profondément ancrée dans la vie universitaire hongroise, collaborant avec d’autres institutions d’excellence académique en Hongrie, de ELTE à l’Académie Hongroise des Sciences, partageant des projets de recherche, l’enseignement, des connaissances et permettant des échanges d’étudiants. Sur près de 1 500 étudiants que l’UCE instruit chaque année, les Hongrois représentent le groupe le plus important. La majorité du personnel et près de la moitié du corps enseignant de l’UCE sont hongrois. L’UCE contribue à l’économie hongroise par les impôts, les cotisations de sécurité sociale et d’assurance-maladie ainsi que par les paiements aux fournisseurs locaux.

L’UCE est une institution privée et indépendante. Un grand nombre de nos programmes d’études de sciences sociales et humaines sont dans le top 200 mondial, beaucoup dans le top 100, et certains dans le top 50. Le corps professoral de l’UCE réussit remarquablement à obtenir des fonds de subvention de recherche de l’Union Européenne et d’autres organisations donatrices lors d’appels d’offres organisés en Europe ou dans le monde. En 2011-2016, l’UCE a reçu 6 955 221 € en

subventions de l’ERC. En 2017-2022, l’université recevra 14 988 163 € en subventions de l’ERC. L’UCE a une réputation qui devrait rendre les Hongrois fiers. Nous employons des professeurs hongrois ; nous avons recruté beaucoup de remarquables chercheurs hongrois depuis des postes à l’étranger et les avons rapatriés ; la principale composante de notre population étudiante se compose d’étudiants hongrois.

Nous sommes fiers de notre réputation, fiers de notre contribution à la vie universitaire hongroise ces 25 dernières années et nous défendrons nos réalisations vigoureusement contre quiconque cherche à diffamer notre travail aux yeux du peuple hongrois. Les entités combinées UCE/KEE, qui offrent 8 programmes de maîtrise et 2 programmes de doctorat accrédités en Hongrie, sont profondément ancrées dans la vie universitaire et la société hongroise. Elles emploient plus de 600 Hongrois et inscrivent en moyenne 400 étudiants hongrois par an – le plus grand groupe national parmi nos étudiants. Ce ne sont que quelques-unes des contributions de l’UCE à la Hongrie et au monde. Toute législation qui entraverait les opérations de l’UCE en Hongrie détruirait cette coopération avec les institutions hongroises et le public hongrois, et porterait atteinte à la longue réputation de la Hongrie en tant que centre d’innovation, d’excellence académique et de recherche scientifique.

Rebondissement majeur dans la course effrénée à la

privatisation de l'éducation

Rebondissement majeur dans la course effrénée à la privatisation de l'éducation de ces dernières années: le secrétaire d'État français chargé du Développement et de la Francophonie, Jean-Marie le Guen, a déclaré jeudi dernier que *« la France agira contre toutes les tentatives de marchandisation de l'éducation »* dans la coopération internationale. Il a ajouté que la France considérait que l'éducation est *« un service public »* et *« un bien commun qui ne doit pas être monnayé »*.

La déclaration de M. Le Guen a été faite à l'occasion du lancement du rapport annuel du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le développement humain. Cette position constitue un engagement majeur de la France dans un **contexte de privatisation et de marchandisation massive de l'enseignement primaire et secondaire à travers le monde**, particulièrement dans les pays pauvres. Elle se différencie notamment de celle de la Grande-Bretagne qui a promu le développement d'écoles privées à travers son aide au développement, en particulier en finançant des entreprises multinationales avec des investissements Britanniques, telles que Bridge International Academies.

Hélène Ferrer, coordinatrice de la Coalition Education, a réagi : « *Nous saluons la position sans ambiguïté exprimée par M. Le Guen contre la marchandisation de l'éducation. Cela conforte les efforts entrepris par la France pour promouvoir des systèmes éducatifs qui soient respectueux des droits humains. Nous allons maintenant travailler avec le ministère et nos partenaires à travers le monde pour s'assurer de l'effectivité de cet engagement.* »

En novembre 2016, plus de 300 organisations de la société civile issues de 38 pays avaient présenté un ***Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de***

l'éducation. Cet Appel avait convaincu les chefs d'Etats et de gouvernement des pays de la Francophonie à demander à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans la Déclaration d'Antanarivo de « prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation ».

Carole Coupez, déléguée à l'éducation à la citoyenneté à Solidarité Laïque, a ajouté : « *Nous sommes ravis que la France ait répondu aux demandes des organisations à travers le monde francophone qui sont témoins chaque jour de l'avancée et des impacts de la marchandisation actuelle de l'éducation. Celle-ci remet en cause la réalisation du droit à l'éducation dans de nombreux pays, et la France a un rôle important à jouer pour promouvoir un autre modèle de développement.* »

La déclaration de M. Le Guen confirme la position de la *Stratégie française 2017 – 2021 pour l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion* publiée vendredi dernier, dans laquelle la France s'engage à « **renforcer le rôle régulateur de l'Etat […] notamment pour l'encadrement du secteur privé et prévenir les risques de marchandisation de l'éducation** ».

Jean-Hervé Cohen, président du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation, a commenté : « *Nous attendons désormais que ces positions soient mises en œuvre de manière vigoureuse. La France doit maintenant, à travers toutes ses instances de coopération, du Ministère des Affaires Etrangères à l'Agence Française de Développement (AFD), en passant par son bras armé pour le privé, Proparco, s'abstenir de tout soutien à des écoles privées marchandes, et engager des actions concrètes pour promouvoir des systèmes éducatifs publics de qualité.* »

Signatures :

- Coalition Education
- Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la

Formation
- Fédération Internationale des CEMEA
- Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights
- Right to Education Project
- Solidarité Laïque

Documents :

- Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation : http://bit.ly/2fNfJD
- Version courte de l'Appel : http://bit.ly/2gfusmO
- Déclaration d'Antanarivo de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OIF : http://bit.ly/2n2jkQe
- Stratégie française 2017 – 2021 pour l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion : http://bit.ly/2nQmKa5

Contacts :

- Sylvain Aubry, Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, sylvain@globalinitiative-escr.org, tél: 0781708196
- Delphine Dorsi, Right to Education Project, dorsi@right-to-education.or

Pour une version PDF du communiqué: http://bit.ly/2nXuiHE

Retour du sommet de la francophonie



Par la Ficeméa

Les dates du 26 et 27 Novembre 2016 resteront une victoire majeure pour les partisan.e.s d'une éducation publique de qualité. Les 57 Etats membres de la Francophonie réunis à Madagascar ont ratifié la déclaration d'Antananarivo qui fait une place explicite aux problèmes liés à la marchandisation de l'éducation. Cette déclaration est la plus forte faite par des chefs d'État contre la marchandisation, pour l'école publique et la régulation. C'est une reconnaissance du travail de sensibilisation des acteurs de la société civile auprès des représentants des Etats et des instances internationales. Ce qui reflète l'importance de la mobilisation collective qui a été celle de nous tous et toutes au cours des derniers mois.

Le paragraphe introduit dans la déclaration stipule « *Constatant le développement des établissements scolaires et éducatifs à but commercial, et attachés à une éducation publique, gratuite et de qualité pour tous et toutes, nous demandons à l'OIF et à la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confémen), en collaboration avec la société civile, de poursuivre la réflexion abordée lors du Sommet de Kinshasa (2012) et de prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation, afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs* »

Bien sûr, si le fait qu'autant de chefs d'Etat de soient exprimés de manière aussi forte sur la question est une importante étape en soit, il sera maintenant crucial de demander des comptes aux autorités nationales sur la mise en œuvre de cette déclaration.

La marchandisation de l'éducation, un processus aux formes multiples

La communauté internationale a assisté à une croissance sans précédent des acteurs privés dans le secteur de l'éducation durant les dernières années avec pour conséquence de transformer totalement les systèmes éducatifs dans les pays dit « du sud » comme « du nord ». Et ce y compris en proposant des services à bas coût, de mauvaise qualité, et en visant les États émergents et les populations pauvres. De nombreux investisseurs, notamment des entreprises multinationales, s'impliquent à grande échelle dans le « marché » jugé très lucratif de l'éducation. La marchandisation de l'éducation est un processus insidieux aux formes multiples qui touche à la fois les secteurs de l'éducation formelle et non formelle. Il se traduit par le développement d'entreprises commerciales pour le soutien scolaire, des coachings d'orientation scolaire, la production de soi disant « kits » prêt à penser contre la dyslexie, dysorthographie ou encore le développement de logiciels numériques dit « éducatifs »….

Ce phénomène protéiforme touche à la qualité des contenus éducatifs et à l'acquisition des savoirs. Il développe la ségrégation territoriale, socio-économique et renforce des inégalités sociales. Et de ce fait met en péril la réalisation du droit à l'éducation.

La marchandisation de l'éducation se définit comme la transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit. Nous distinguons deux formes, la première qui est la privatisation de l'éducation qui se définit comme l'augmentation de la prise en charge de l'éducation par les

acteurs privés. La seconde est la privatisation dans l'éducation qui se caractérise par l'introduction de méthodes et approches issues du secteur privé marchand dans les systèmes d'éducation publique.

Nous identifions trois conséquences majeures :

- *L'inaccessibilité à une éducation de base et le renforcement des inégalités sociales.* Une étude[1] récemment menée par « Solidarité Laïque » et « Global Initiative for Economic Social and Cultural Rights » en partenariat avec les associations Haïtiennes, dont les Ceméa Haïti, analyse la situation dans un pays où 84% des écoles sont privés : *« Les politiques d'accès à l'éducation n'ont pas été un catalyseur d'égalité des chances comme espéré, mais au contraire, ont participé à renforcer les inégalités préexistantes. L'une des raisons de ces inégalités est liée aux frais d'inscriptions, dont l'augmentation constante des coûts affecte principalement les ménages les plus pauvres. Selon 62% des ménages, ces coûts trop élevés et autres obstacles financiers constituent la raison principale de la non-scolarisation des enfants âgés entre 3 et 16 ans. Par ailleurs, les ménages haïtiens ont répondu à plus de 90% n'avoir pas ou à peine les moyens suffisants pour satisfaire leurs besoins, mettant ainsi en péril la scolarisation des enfants. »*

- *La standardisation des pratiques et des pédagogies*. Par exemple, nous assistons au développement des Ecole « Low cost ». Bridge International Academies Ltd (BIA) est une société à but lucratif basée aux Etats-Unis. C'est la plus grande chaine d'écoles commerciales privée dans le monde. Les écoles bridges international academies sont entre autres financées par Pearson, la fondation Bill Gates et Facebook. De telles écoles « low cost » sont implantées au Libéria (20 écoles), Kenya (400 écoles) et Ouganda (63 écoles). Le concept repose sur deux mots :

rationalisation par des économies d'échelle et standardisation. La Bridge Academy a conçu les outils pédagogiques articulés aux leçons lues par « l'enseignant » sur une tablette numérique. Il devient un simple répétiteur qui se voit confier une classe après cinq semaines de formation. Les mêmes contenus sont enseignés de manière identique dans toutes les écoles au même moment. Le gouvernement ougandais a entrepris une action en justice pour la fermeture des écoles Bridges car elles ne respectaient pas les normes minimales en matière d'éducation. Et pourtant l'entreprise espère atteindre 10 millions d'élèves d'ici 2025.

- *la remplacement des financements publics (nationaux et internationaux) par des partenariats confiés à des sociétés privées* qui ont plus des objectifs de profit que des visées d'éducation de la population. Nous pouvons prendre pour exemple le partenariat entre le ministère de l'éducation nationale en France et Microsoft ; Parce qu'il s'agit d'un enjeu économique majeur, les grandes entreprises du numérique – en particulier le « GAFAM » (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) – tentent par tous les moyens d'imposer leurs normes, l'usage de leurs produits, non seulement dans l'équipement scolaire, mais aussi et surtout dans les usages et pratiques enseignantes

La lutte contre cette marchandisation est un défi majeur pour les acteurs et les défenseurs du droit à l'éducation pour toutes et tous, tout au long de la vie.

L'appel francophone contre la marchandisation, une réponse collective au niveau international et un outil pour le plaidoyer

Dans ce contexte inquiétant, un groupe d'organisations non-gouvernementales, de syndicats, de chercheurs et de mouvements pédagogiques, dont la Fédération Internationale des Ceméa est

membre, se sont engagés dans un consortium international pour réfléchir et agir sur ce sujet. Ces acteurs coordonnent des activités de recherche, de plaidoyer et développent également une méthodologie permettant d'identifier les impacts de la privatisation sur les droits de l'Homme.

Les membres francophones de ce consortium ont conjointement écrit un Appel de la société civile contre la marchandisation de l'éducation et des systèmes éducatifs qui a pour vocation d'alerter les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile, de les sensibiliser aux dangers inhérents au processus de marchandisation de l'éducation et de les engager a contrer ce phénomène.

Aujourd'hui, notre Appel contre la marchandisation de l'éducation a été signé par 302 organisations de la société civile originaires de 38 pays.

Désormais, il reste que cet appel soit relayé, entendu et débattu. Les États, les institutions régionales tels que l'Union Européenne, Africaine doivent, au même titre, que l'ONU[2], et l'OIF protéger, renforcer l'éducation comme un véritable bien public et promouvoir une conception de l'éducation porteuse d'émancipation individuelle, collective et de justice sociale.

Au niveau national, dans chacun des pays, nous devons interpeller les différents ministères, mobiliser les acteurs engagés dans les questions éducatives, être force de propositions car les solutions existent.

C'est dans notre capacité à mettre en lien les échelles locales et internationales que se joue réellement nos démocraties. Les orientations des politiques internationales ne doivent pas être confisqué par les experts et les technocrates. Elles relèvent du débat public et ne doivent pas être déconnectées des réalités vécues au quotidien. Notre travail en tant qu'acteur de terrain et pédagogues est d'agir

avec les personnes sur ces enjeux fondamentaux. Nous devons permettre aux citoyennes et aux citoyens de s'approprier les politiques nationales, régionales et internationales pour participer au débat, comprendre et pouvoir agir sur les orientations qui dessinent le futur de nos sociétés.

L'éducation n'est pas une marchandise c'est un droit ! Nous voulons que chacune, chacun puisse l'exercer.

Sonia Chebbi,

Déléguée permanente de la Fédération internationale des Ceméa

---

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 84 États et gouvernements qui la composent (58 membres et 26 observateurs). Une communauté de destin consciente des liens et du potentiel qui procèdent du partage d'une langue, le français, et des valeurs universelles.

L'OIF a pour objectif de contribuer à améliorer le niveau de vie de ses populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. Elle apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, conformément aux 4 grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Développer la coopération au service du développement

durable

---

[1] Etude intitulé « Haïti, enseignement privatisé, droit à l'éducation bafoué », rapport alternatif soutenu par 10 organisations haïtiennes et internationales soumis à l'occasion de la Revue Périodique Universelle d'Haïti en novembre 2016.

[2] Les Nations Unies à travers une résolution du Conseil des droits de l'homme adoptée en Juillet 2016 exhorte les Etats à « corriger toute incidence négative de la commercialisation de l'éducation »

Communiqué de presse : fermeture des écoles Bridge International Académie

Le jugement Ougandais concernant la fermeture des écoles Bridge International Academies doit signaler un mouvement vers la réalisation du droit à l'éducation en Ouganda et dans d'autres pays

Kampala, Ouganda, 10 novembre 2016

Les 15 organisations signataires de cette déclaration prennent note de la décision prise par le tribunal de grande instance de Kampala le 4 novembre, qui confirme que le processus suivi par le gouvernement ougandais dans sa décision de fermer les écoles dirigées par Bridge International Academies (BIA) a été équitable et légal, et ouvre la voie à l'exécution de la décision de fermeture. Le jugement, dont BIA compte faire appel, confirme que Bridge International Academies opérait de manière illégale en Ouganda. Nous appelons les gouvernements et les investisseurs de BIA à s'engager à la mise en œuvre des standards concernant les droits de l'Homme dans la gestion des répercussions de ce jugement en Ouganda ainsi que dans les autres pays où BIA opère.

Le gouvernement ougandais a annoncé hier qu'il comptait transférer les enfants scolarisés dans les écoles Bridge dans des écoles à proximité. Tandis que la fermeture d'écoles est toujours regrettable, il apparait que le gouvernement n'avait aucune autre alternative après que plusieurs rapports avaient conclu que BIA ne respectait pas les normes minimales en matière d'éducation. Dans la lignée de déclarations précédentes de la société civile, nous appelons le Gouvernement de l'Ouganda à assurer une transition adéquate vers les écoles

publiques accessibles pour les étudiants affectés, afin de garantir la réalisation ininterrompue du droit à l'éducation de tous les enfants. Il est crucial qu'aucun enfant ne soit privé d'accès à l'éducation en raison de la fermeture d'écoles et qu'il y est une perte minimum de temps d'apprentissage.

Le gouvernement voisin de l'Ouganda au Kenya, est confronté à des défis similaires avec BIA, qui a plus de 400 écoles dans le pays. Il apparait que le Ministère de l'Education du Kenya a tenu plusieurs rencontres avec BIA afin de demander à l'entreprise de se conformer aux régulations nationales, et a écrit à Bridge au moins deux fois, le 17 novembre 2014 et le 17 Février 2016, en réitérant ses demandes basées sur des rapports internes concernant la non-conformité des activités de BIA avec la loi, apparemment sans succès. Le Ministère de l'Education du Kenya a écrit une nouvelle fois à BIA le 31 août de cette année avec un délai de 90 jours jusqu'au 30 novembre pour se conformer aux lignes directrices et aux normes.

> *Abraham Ochieng, de l'organisation kenyane East African Centre for Human Rights (EACHRights), a commenté : « Ces événements en Ouganda sont remarquablement similaires à notre expérience au Kenya. Il semble que BIA continue à bafouer les régulations nationales malgré des appels répétés à s'y conformer. Aucun fournisseur d'éducation n'est au-dessus de la loi, et nous espérons que le processus au Kenya, de la même manière qu'en Ouganda, mènera au respect des normes nationales par les écoles Bridge ou à leur fermeture. »*

Le jugement du tribunal de Kampala confirme que, malgré ce que l'entreprise a pu affirmer, BIA a été dûment informée par le gouvernement ougandais des exigences légales qu'elle se devait de respecter, mais n'a pas pris les mesures nécessaires pour se conformer à ces exigences. Ceci confirme les inquiétudes concernant le fait que bien que BIA, dont les recettes s'élèvent à plusieurs million de dollars, ait les moyens et les ressources pour se conformer aux réglementations, l'entreprise multinationale apparait avoir ignoré de multiples requêtes pour le respect des normes en matière d'éducation des pays dans lesquels elle opère.

> *Salima Namusobya, de l'organisation ougandaise Initiative for Economic and Social Rights (ISER) a ajouté: « Le jugement a prouvé que BIA n'a pas une volonté réelle de respecter la loi. Les écoles BIA n'ont pas respecté les Directives du gouvernement relatives aux exigences basiques et aux normes minimales pour les écoles [Government Guidelines on Basic Requirements and Minimum Standards for Schools] par exemple en ce qui concerne les infrastructures, l'utilisation délibérée d'enseignants non-qualifiés dans le but de réduire les coûts, en violation du droit ougandais, et en opérant une entreprise à but lucratif sans le consentement et la supervision adéquate des autorités. »*

C'est une obligation en droit national au Kenya et en Ouganda, et ainsi qu'en droit international des droits de l'Homme, pour les gouvernements de définir et de faire appliquer des normes minimales en matière d'éducation pour toutes les écoles. Le Kenya et l'Ouganda ont récemment tous deux été rappelés par les instances des Nations Unies chargées du suivi des droits de l'Homme et par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à leurs obligations de réguler les écoles privées. De plus, une Résolution de juillet 2016 du Conseil des droits de l'Homme a également appelé à une régulation adéquate en

matière d'éducation, dans le contexte de la croissance des acteurs commerciaux dans le secteur de l'éducation.

> *Sylvain Aubry, de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (GI-ESCR) a commenté: « De multiple instances des Nations Unies chargées du suivi des droits de l'Homme ainsi que le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies ont soulevé de sérieuses préoccupations concernant la croissance rapide et non-régulée des acteurs privés dans l'éducation, en particulier ceux à but lucratif. Les Etats ont des obligations en matière de droits de l'Homme de réguler de manière adéquate les acteurs privés à travers les législations nationales, ainsi que l'a fait le gouvernement de l'Ouganda dans le cas présent. Les fournisseurs d'éducation, particulièrement les sociétés internationales qui ont des ressources importantes, se doivent de respecter les normes et les lois nationales. »*

Dans ce contexte, les organisations signataires de cette déclaration, s'inquiètent fortement de la possibilité que les investisseurs de BIA, dont parmi eux des investisseurs notoires, tels que Mark Zuckerberg, Omidyar, Novastar, la Banque Mondiale, l'agence de développement britannique et l'institution financière de développement des Etats-Unis, manqueraient à leurs obligations et responsabilités en matière de diligence raisonnable, ce qui pourrait avoir des implications juridiques pour ces acteurs. La pratique commune en matière de droits de l'Homme, tout comme les législations nationales de plusieurs pays et divers codes de conduite d'entreprises, requièrent que les actionnaires s'efforcent d'empêcher toute violation de la loi par la société dans laquelle ils investissent. De plus, des instances chargées du respect des droits de l'Homme ont déjà conseillé à deux reprises au Royaume-Uni de s'abstenir de financer des écoles privées à but lucratif, qui comprennent BIA. Les organisations signataires de cette déclaration appellent les investisseurs de Bridge à s'assurer que l'entreprise se conforme immédiatement à la loi des pays où elle opère, et, lorsqu'elle échoue à le faire, qu'elle redresse les torts causés aux parents, enfants ou autres parties impliques, y compris en remboursant les parents qui seraient amenés à devoir retirer leurs enfants des écoles Bridge en raison de l'échec de la société à respecter la loi.

Tanvir Muntasim, de ActionAid International, a réagi : « Les événements récents en Ouganda doivent constituer un avertissement pour les pays qui prévoiraient d'autoriser des écoles privées à but lucratif sans avoir mis en place une régulation appropriée ou un mécanisme de supervision, et pour les investisseurs prévoyant d'investir dans des chaines d'écoles fondées sur des standards bas dans le but de maximiser leurs profits. »

Les organisations signataires de cette déclaration sont prêtes à travailler avec le gouvernement de l'Ouganda, du Kenya, et autres autorités intéressées pour soutenir le développement d'un système scolaire public de qualité dans lequel toutes les écoles se conforment aux normes et standards de droits de l'Homme.

FIN

Documents clés

- Jugement du tribunal de grande instance de Kampala: http://bit.ly/2ftsYIy
- Réponse du Ministère de l'Education: http://bit.ly/2fEm54Z
- Déclaration d'information concernant les procès actuels dans lesquels est impliquée Bridge International Academies au Kenyan et en Ouganda: http://bit.ly/2eFckEp
- Déclarations d'instances chargées du respect des droits de l'Homme relatives aux obligations des Etats concernant Bridge International Academies: http://bit.ly/2fXvM11
- Rapport de l'Internationale de l'Education (septembre 2016) *Schooling the poor profitably: the innovations and deprivations of Bridge International Academies in Uganda*: http://bit.ly/2cSQidq
- Déclaration de la société civile d'août 2016 concernant la fermeture de BIA en Ouganda : http://bit.ly/2fTQM8Q
- Déclaration de mai 2015 signée par 120 organisations concernant le soutien de la Banque Mondiale à BIA : http://bit.ly/statementWBprivatisation
- Déclaration onusienne concernant le soutien du Royaume-Uni aux écoles privées à but lucratif, BIA inclue : http://bit.ly/privatETOs
- Résolution onusienne de juillet 2016 exhortant les Etats à réguler les fournisseurs d'éducation et à soutenir l'éducation publique : http://bit.ly/PRHRC2016eng

Contacts

- GI-ESCR: Sylvain Aubry (français), sylvain@globalinitative-escr.org, +254 7 88 28 96 34
- ISER: info@iser-uganda.org ou Salima Namusobya, Directrice Exécutive: +256702473929 (anglais)

Signataires

- ActionAid International
- ActionAid Uganda
- African Network Coalition on Education for All (ANCEFA)
- Amnesty International
- East African Centre for Human Rights (EACHRights)
- Equal Education Law Centre
- Ghana National Education Campaign Coalition (GNECC)
- Global Campaign for Education (GCE)
- Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights
- Global Justice Now
- Initiative for Economic and Social Rights (ISER)
- International Federation of Centers for Training in Active Education Methods (Ficeméa)
- Public Services International
- Right to Education Project
- The Program on Human Rights and the Global Economy (PHRGE) at Northeastern University

Note pour éditeurs : Historique de Bridge International Academies

Bridge International Academies Ltd (BIA) est une société à but lucratif basée aux Etats-Unis et enregistrée au Delaware. La société opère une chaine commerciale privée de crèches et d'écoles primaires. Avec plus de 400 institutions et 100 000 enfants inscrits dans des écoles Bridge, c'est la plus grande chaine d'écoles commerciales privée dans le monde.

BIA a été financée par plusieurs grandes sociétés, investisseurs et partenaires incluant le Omidyar Network fondé par le millionnaire créateur d'eBay, Pearson (la plus grande entreprise au monde dans le domaine de l'éducation), Novastar Ventures, Kholsa Ventures, le philanthrope Bill Gates, la fondation Education Ventures de Marc Zuckerberg fondateur de Facebook, la Société Financière Internationale (une branche de la Banque Mondiale), la Commonwealth Development Corporation du Royaume-Uni (avec des fonds du Department for International Development – DFID) et la Overseas Private Investment Corporation.

BIA a ouvert sa première école dans le bidonville de Mukuru kwa Njenga au Kenya en 2009. En 2015 la société avait 405 écoles au Kenya. La société s'est ensuite étendue davantage avec l'ouverture de 2 écoles au Nigéria en 2015 et 63 écoles comptabilisées en Ouganda en 2016. La société prévoit également d'ouvrir des écoles en Inde. Plus récemment, BIA a intégré un partenariat public-privé pilote avec le Gouvernement du Libéria. A travers le programme "Partnership Schools for Liberia" le Gouvernement a sous-traité 92 de ses écoles pré-primaire et primaire publiques. BIA dirige 23 écoles primaires dans le pilote. BIA vise à se développer davantage avec pour objectif d'atteindre 10 million d'écoliers d'ici 2025.

Éducation : public, privé, même constat (extrait du journal “Jeune Afrique”)

La rentrée est à peine passée que, déjà, au Burkina Faso et au Cameroun, la tension monte entre les syndicats d’enseignants et leur ministre de tutelle, sur fond de revendications salariales. En Côte d’Ivoire, les professeurs d’université se sont mis en grève pour obtenir le paiement des heures supplémentaires effectuées lors de l’année 2014-2015. Et en Afrique du Sud, les étudiants sont descendus dans la rue pour protester contre la hausse du prix des inscriptions. Des manifestations dispersées par les forces de l’ordre à l’aide de grenades assourdissantes et de balles en caoutchouc.

Un défi démographique important

Partout, les systèmes éducatifs africains donnent des signes de faiblesse, malgré les efforts budgétaires réalisés par les gouvernements. « Le continent fait face à un défi démographique inédit tant par son ampleur que par sa vitesse. On cite souvent la Corée du Sud comme source d’inspiration pour les États africains parce qu’elle s’est développée en misant sur l’éducation. Mais dans les faits, les trajectoires ne sont pas comparables. Le taux d’accroissement de la population de beaucoup de pays est encore de 3 % par an.

Ils sont loin de bénéficier d’un dividende démographique [avantage économique après une baisse de la natalité, avec une population très productive] qui leur permettrait d’allouer les fonds nécessaires au fonctionnement des systèmes éducatifs », constate Marc Pilon, démographe spécialiste de l’éducation.

Dans son dernier rapport, l'Unesco fait un état des lieux préoccupant de l'accès à l'école primaire.

Lire la suite …

News et Médias

- **16/06/16:** Blog ID4D Ideas for Development AFD: *Education: stoppons l'avancée du privé à but lucratif!* http://bit.ly/1UVtdrA
- **10/06/16:** GI-ESCR/RTE: *Selon l'ONU, l'aide au de´veloppement du Royaume- Uni qui va a` des e´coles prive´es a` but lucratif pourrait constituer une violation des droits des enfants:* http://bit.ly/1V1L0uo
- **09/06/16:** Le Monde: *Contrôle des écoles privées hors contrat : « L'Etat ne peut être ni aveugle ni naïf »* http://bit.ly/1UIkmcJ
- **06/06/16:** SNUipp: *Privilégier de façon abolue le soutien à l'éducation publique gratuite p28* http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/FSC_425.pdf
- **02/06/16:** Internationale de l'Education: *La privatisation de l'éducation sous l'œil attentif de la Conférence de l'OIT:* https://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/3985
- **27/05/16:** Solidarité Laïque: *Haïti : revendiquer le droit à l'éducation:* http://bit.ly/287TiLe
- **25/05/16:**Le Monde: *Liberia : le pari risqué de la privatisation de l'éducation:* http://bit.ly/1UoLD5A
- **18/05/16:** Internationale de l'Education: *Les syndicats d'Afrique de l'Est s'unissent contre le*

fléau de la privatisation de l'éducation: https://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/3963

- **12/05/16:** Internationale de l'Education: *Agir au niveau mondial, organiser la recherche au niveau local:* https://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/3958
- **29/04/16:** Internationale de l'Education: *Les enseignant(e)s libérien(ne)s restent fermes dans leur lutte contre la privatisation:* https://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/3949
- **21/04/16:** Internationale de l'Education: *Un nouveau rapport révèle la baisse du financement public alors que la tendance à la privatisation dans le secteur de l'éducation se développe en Europe:* https://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/3943
- **20/04/16:** Solidarieté Laïque: *L'éducation pourrait ne plus être un droit humain mais un marché de 50 milliards de dollars:* http://bit.ly/1Y5Wkv8
- **18/04/16:** Federation Internationale Cémea: *Réseau Francophone contre la marchandisation de l'éducation*: http://www.ficemea.org/?p=3613
- **25/03/16** Solidarieté Laïque:*Tour du monde des écoles privées:* http://bit.ly/25AScWr
- **24/03/16:** Solidarieté Laïque: *Privatiser l'éducation : quel est le problème?:* http://bit.ly/1sRpVwc
- **05/02/16:** Internationale de l'Education: *Le Parlement européen prend position en faveur de l'exclusion de l'éducation de l'ACS* https://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/3860
- **26/01/16** Internationale de l'Education: Kenya : *Les syndicats des enseignants et la société civile s'unissent pour condamner la privatisation et la commercialisation de l'éducation:* https://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/3849
- **02/12/15** Internationale de l'Education: *Espagne:*

le monde de l'éducation s'unit pour lutter contre la privatisation: https://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/3815

- **24/09/15:** Altermondes: *Lego : Quand les entreprises s'invitent à l'école:* http://bit.ly/1UzDbPr
- **16/04/15:** Le Monde: *Maroc : l'école privée est « une source de ségrégation »* http://bit.ly/1OmXLTS

- ***14/04/15*** *Gl-ESCR: L'ONU s'inquiète de la « privatisation » de l'enseignement au Maroc http://bit.ly/1ynwNmN*

- **03/04/15** *L'Humanité*:
  - « Que l'école devienne une marchandise est inadmissible » http://bit.ly/1a0sJNU
  - Les multinationales inventent les écoles low cost: http://bit.ly/1ya2LTL
- **27/08/10** Le Monde: *L'école face au fléau de la marchandisation:* http://bit.ly/1Xc7oaC

RFI, 7 milliards de voisins, 13 mai 2016

Des multinationales investissent dans des écoles primaires à bas coût en Afrique de l'Est.
Enseignement standardisé via les nouvelles technologies, gestion efficace, ces écoles peuvent-elles pallier les défaillances de l'Ecole universelle, gratuite pour tous ?

– Sylvain Aubry, chercheur pour l'**ONG initiative mondiale pour**

les droits sociaux et culturels

– Samuel Dembele, président du **réseau africain de campagne sur l'éducation pour tous (Africa Network Campaign on Education For All – ANCEFA**)

– Amadou Diaw, fondateur et directeur général du **groupe ISM (Institut Supérieur de Management)**

Et un reportage de **Clara Wright** en Ouganda.

le lien http://rfi.my/1OrDHKA.